

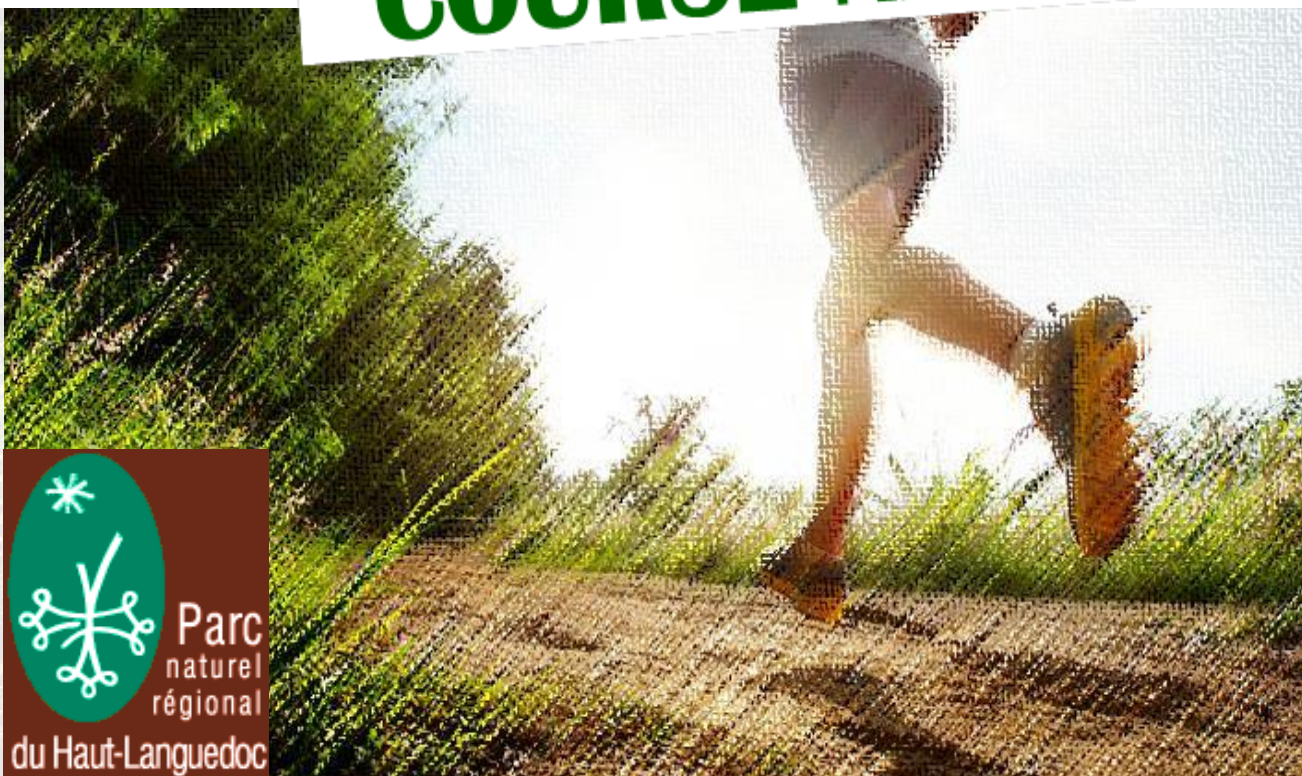
LES MONTS DE ST BAUDILLE



25^{ème} EDITION

COURSE NATURE

22 sept 2019



DIMANCHE

COURSE A PIED *comptant pour le challenge du Haut Languedoc*

13 kms - DEPART 9h00 (400 m dénivelé positif)

RANDONNEE

13 kms - DEPART 8h00

COURSE ENFANTS

Tour(s) du village - DEPART 9h00

**-LOT A L'INSCRIPTION-
-TOMBOLA GRATUITE-**

Remise récompenses
11h au Thirondel,
suivie d'un buffet



MJC ST BAUDILLE

Place du Couderc 81660 PONT DE L'ARN
05.63.61.45.05 ou 06.75.92.71.82

E-mail : mjcostbaudille@wanadoo.fr Site Internet : www.mjc-stbaudille.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

LES MONTS DE ST BAUDILLE

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019

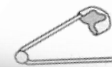
Frais d'inscription :

→ **Course à pied** comptant pour le Challenge du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc - **10€** à l'avance
ou 12€ sur place

→ **Randonnée** - 6€ sur place

→ **Course enfants** - gratuit

PENSEZ-Y



LOT A L'INSCRIPTION

TOMBOLA GRATUITE

BUFFET APRES LA REMISE DES RECOMPENSES

Pour ceux qui choisissent de s'inscrire en amont, merci d'établir le chèque à l'ordre de : MJC St Baudille et de renvoyer ce bulletin d'inscription à la MJC St Baudille **impérativement avant le 15 septembre 2019**. Dans le cas contraire, les inscriptions seront ouvertes à la salle du Thirondel de St Baudille, à partir de 7h00, le dimanche 22 septembre 2019.

9H00 **Course à pied - individuel** 13 kms

NOM : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone: -----

Email : -----

Année de Naissance : -----

Homme Femme

Club ou Association : -----

Licence n° : -----

Catégorie : J E S M1 M2 M3 M4 M5

Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ

N° DE DOSSARD réservé à l'organisation :

Modalités d'inscription : Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie junior et pour le mineur qui participe c'est le parent qui doit signer l'inscription.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation.

J'ai pris connaissance du règlement.

A..... Le.....

Signature :

<input type="checkbox"/> 8H00 Randonnée	13 kms
NOM : -----	Prénom : -----
Adresse : -----	

----- Email : -----	
Année de Naissance : -----	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ	

<input type="checkbox"/> 9H00 Course Enfants	Tour(s) du village
NOM : -----	Prénom : -----
Adresse : -----	

Année de Naissance : -----	
Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ	

Règlement de l'épreuve

La Maison des Jeunes et de la Culture de St Baudille organise Dimanche 22 septembre 2019 la 25^e édition des Monts de Saint Baudille. Une randonnée de 13 kms à 8h ; la course à pied de 13 kms à 9h et une course enfants à 9h.

Art.1 Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas des vols et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive.

Art. 2 La course est ouverte à tous. Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme ou de Triathlon, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Art.3 Le retrait des dossards se fera à la salle du Thirondel de St Baudille, le jour de la course de 7h30 à 8h45.

Art.4 Sécurité : les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité sera assurée par les commissaires de course. Aucun véhicule à moteur n'est autorisé à suivre les coureurs. Le parcours est balisé.

Art.5 Afin d'éviter les problèmes de saisies informatiques, il est prudent de s'inscrire par courrier avant la course à l'adresse suivante : **MJC St Baudille, Place du Couderc 81660 PONT DE L'ARN.**

Art.6 Classement et récompenses : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. La remise de la récompense se fait si le coureur est présent.

Art.7 L'inscription est gratuite pour la course enfants, 10€ (à l'avance) ou 12€ (sur place) pour la course à pied (13 kms) et 6 € pour la randonnée (13 kms). Un lot sera offert aux 200 premiers coureurs inscrits.

Art.8 Si des concurrents abandonnent sur le parcours, ils sont priés de se faire connaître à la table d'inscription. Cette course compte pour le **Challenge du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**.

Art.9 Le service médical peut arrêter un concurrent pour raison médicale.

Art.10 Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions pour les points non prévus dans le présent règlement.

Le simple fait de participer à cette épreuve implique la pleine acceptation du présent règlement.

Fait à Pont de l'Arn
Le 20 février 2019

Le Président,
Frédéric CARAYOL



BOUT DU PONT DE L'ARN



BOUT DU PONT DE L'ARN

